



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 001, Janvier 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN 2958-2814

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales,
Lettres, Langues et Civilisations
ISSN 2958-2814

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargée de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

NGUE Emmanuel, Maître de Conférences, Université de Yaoundé I

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRAH Kouakou Désiré, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de Conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheick Anta Diop
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Tél.: + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Présentation de la revue *Akiri*

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessible à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « *AKIRI* » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Protocole de rédaction de la revue *Akiri*

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).

- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

Sommaire

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Philosophie

1. **Vitalité de la lutte des forces dans la philosophie de Nietzsche,**
BAKAYOKO Mamadou..... 1-16

Histoire

2. **Les gares secondaires du rail dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire : 1903-1928**
Alphonse N'goran BROU..... 17-35
3. **Les oppositions au christianisme au royaume de Kongo fin XV^e-XVIII^e siècles**
Roval caprice GOMA-THETHET BOSSO..... 36-49
4. **La Caisse Nationale d'Épargne du Bénin au service de la mobilisation de l'épargne nationale : 1972-1990**
AWO A. Dieudonné..... 50-69
5. **Les structures agricoles de démonstration et d'accompagnement dans le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire (1904-1934)**
Nohan SIDIBE..... 70-85
6. **La migration de la communauté mauritanienne en Côte d'Ivoire : causes profondes et impacts socio-économiques de 1969 à 2011**
Koffi Léon YAO..... 86-104
7. **Un rite tagbana à l'épreuve des religions nouvelles : le jet des biens du défunt, 1895 - 1972**
KONE Kiyali & Angelin Blé LAGO..... 105-114

Sociologie et anthropologie

8. **Stratégie de résilience sociale : cas des enfants rabatteurs de clients pour mini-cars à Abidjan**
Gouesse DIOMANDE & Rusticot Soho De Bloganqueaux DROH..... 115-132
9. **Exploitations familiales agricoles et dynamique de l'agriculture d'échelle dans le delta du fleuve Sénégal : quel arbitrage entre la rationalité de sécurité et celle de profit ?**
Dimitri Samuel Adjanhoun..... 133-153
10. **Les pratiques thérapeutiques du corps et leurs dimensions culturelles en Afrique de l'Ouest : l'exemple du Sénégal**
Malick Hamidou NDIAYE & Famara DIEDHIOU..... 154-174
11. **Energie et démocratie économique**
WOGNIN Anicet Joël..... 175-186

Economie et gestion

- 12. Facteurs de motivation des sages-femmes :
cas du district sanitaire de Cocody-Bingerville**
Kouacou Bla Yolande KOFFI & Oblou Romain BOLLE..... 187-209

Droit

- 13. La protection de l'enfant en milieu rural contre la traite dans le monde
du travail en Côte d'Ivoire**
Youssef BAKAYOKO & Samuelle Bernice EBA..... 210-232

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS

Sciences du langage et de la communication

- 14. Terrorisme au Mali : Quelle perception des familles des militaires
déployés au front via les réseaux-sociaux ?**
Fatoumata FOFANA.....233-245
- 15. La communication environnementale de l'Union Internationale (UICN)
pour la Conservation de la Nature au Sénégal**
Marième Pollèle NDIAYE..... 246-258

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Etudes Germaniques

- 16. Islamischer Religionsunterricht in Deutschland :
Alternativlösung auf islamischen Fundamentalismus?**
Kouamé Kouakou Daniel..... 259-271

Lettres Modernes

- 17. Étude des techniques énonciatives dans le commerce des allongés
d'Alain Mabanckou**
Sidoine Romaric MOUKOUKOU.....272-286
- 18. La proposition subordonnée causale chez Henri Djombo**
Ferdinand OTSIEMA GUELLELY & Edouard NGAMOUNSIKA..... 287-298
- 19. Portée éducative des chants traditionnels wassolonka en Guinée :
cas de *donsosaya* de Toumany Diakité**
Aboubacar Diallo..... 299-317

Les structures agricoles de démonstration et d'accompagnement dans le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire (1904-1934)

Nohan SIDIBE,

*Département Tourisme, Espace et Société (TES),
UFR Logistique, Tourisme, Hôtellerie et Restauration (LTHR),
Université de San Pedro, Côte d'Ivoire,
sidibenohan@gmail.com,*

Résumé

Comment l'agriculture arbustive et partant, l'économie de plantation alors inconnue dans le paysage économique et social de la colonie de Côte d'Ivoire, s'est-elle imposée à la conscience des populations autochtones d'alors, au point de devenir leur principale source de revenu et gage de leur existence ? Il ressort d'une série d'investigations faites d'observations documentaires, suivant une approche méthodologique axée sur la confrontation des sources imprimées et sources d'archives, qu'elle n'a été possible qu'avec la mise sur pied de dispositifs agricoles de type colonial que sont les structures de démonstration et d'accompagnement. Diverses par leur nature et disséminées à travers toute la colonie, elles ont joué un rôle capital dans l'avènement d'une véritable économie de plantation conformément aux inclinations et au projet capitaliste de l'administration coloniale française grâce au formatage de la mentalité des populations locales. Ces structures se sont révélées non seulement comme un des vecteurs de transformations économiques, sociales et culturelles en Côte d'Ivoire, mais comme de véritables instruments œuvrant pour la satisfaction des industries et des consommateurs métropolitains.

Mots clés : Agriculture, structures de démonstration et d'accompagnement, Côte d'Ivoire, économie de plantation, époque coloniale.

Abstract

How did tree farming, and therefore the plantation economy, which was unknown at the time in the economic and social landscape of the colony of Côte d'Ivoire, come to the attention of the indigenous populations of the time, to the point of becoming their main source of income and guarantee of their existence? It emerges from a series of investigations based on documentary observations, following a methodological approach centered on the confrontation of printed and archival sources, that it was only possible with the setting up of colonial-type agricultural devices, namely demonstration and support structures. Diverse in nature and scattered throughout the colony, they played a crucial role in the advent of a true plantation economy in accordance with the inclinations and the capitalist project of the French colonial administration thanks to the formatting of the mentality of the local populations. These structures proved to be not only vectors of economic, social and cultural transformation in Côte d'Ivoire, but also real instruments working to satisfy metropolitan industries and consumers.

Keywords: Agriculture, demonstration and support structures, Ivory Coast, plantation economy, colonial period.

Introduction

A la fin du XIX^e siècle, il apparaît de plus en plus clairement, aux milieux politiques et d'affaires, que la base même de l'économie d'échanges et de complémentarités, souhaitée entre métropole et territoires d'Outre-Mer, ne pouvait être fournie, du côté de ces derniers, que par un large développement de leurs productions agricoles (R. Tourte, 1985 :173). La France qui avait au départ fondé presque exclusivement sur le commerce l'exploitation de son domaine colonial, a, à l'exemple des Anglais, des Belges et des Hollandais, abandonné la cueillette pour la culture, et s'est rendue compte que le développement économique de ce domaine dépendait surtout de la mise en valeur du sol et que l'agriculture pouvait seule donner l'aisance susceptible d'alimenter les échanges commerciaux (A. Sawadogo, 1977 : 203). Ainsi, les efforts de l'administration coloniale se sont portés sur le développement des cultures coloniales, notamment les cultures à produits exportables (G. Milhe-Poutingon, 1897 : 2), à travers la mise en place de structures agricoles adaptées, pour satisfaire les industries de la métropole mais également pour le marché mondial¹.

Partant, quelle a été la contribution des structures agricoles d'accompagnement et d'application à la naissance de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire entre 1904, date marquant la mise sur pied du service de l'agriculture (G. R. Meignan, 2015 : 74), organe de référence en matière agricole dans la colonie, et 1934², période relative à l'émergence des premiers grands planteurs africains ?

Cette étude dont l'objectif est d'examiner le rôle de ces structures dans le passage de l'agriculture de substance à l'agriculture arbustive, voire à l'économie de plantation, a été possible grâce à la confrontation et l'analyse critique des documents d'archives, des documents imprimés et surtout des publications scientifiques diverses sur l'agriculture en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, et se structure en trois parties. D'abord le contexte de mise en place d'un dispositif agricole de type colonial ramifié, ensuite les structures d'accompagnement ou d'appui, enfin les structures d'application ou de démonstration.

¹ En effet, la production du cacao était tardive dans la colonie. Cependant elle évolua régulièrement et ne fut pas véritablement perturbée par la guerre. La raison était toute simple. La demande mondiale était importante. En 1900 par exemple, la consommation mondiale montait à 102.450 tonnes. Elle évolua en 1905 à 143. 550 tonnes, en 1910 à 203.403 tonnes et en 1915 à 313.900 tonnes. Aussi, les besoins de la métropole étaient-ils énormes. En 1900, la France seule consommait jusqu'à 17.450 tonnes. Voir ANCI: V-8-203(3373). Le gouverneur des colonies des colonies Reste à MM. Les chefs de service de l'Agriculture et du Service zootechnique et à MM. les commandants de cercle. Bingerville, le 4 avril 1931.

² En 1934, la colonie de Côte d'Ivoire comptait 106 grands planteurs africains en 1934 ayant plus de 50 hectares, avec une forte concentration dans la partie Sud-est forestière (L. A Aboa, 1991 : 67).

1. Le contexte de mise en place d'un dispositif agricole de type colonial ramifié

Cette rubrique du travail met en évidence le contexte de l'introduction des cultures d'exportation et du développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire.

1.1. Une volonté politique de la métropole au regard de son économie exsangue et avide de matières premières

C'est à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle qu'une politique coloniale française essentiellement agricole s'est dessinée, avec l'apparition de plus en plus clairement tant dans les milieux politiques que dans les sphères d'affaires, la nécessité d'accroître les productions agricoles des territoires d'Outre-mer (C. Bonneuil, 1993 :19). En effet, la France qui avait toujours fondé quasi exclusivement sur le commerce, l'exploitation de son domaine colonial, a réalisé avec le temps que le développement économique de ses colonies devait nécessairement passer par la mise en valeur du sol et que l'agriculture pouvait, à elle seule, donner un élan sans précédent aux échanges commerciaux et réduire sa dépendance vis-à-vis des puissances coloniales concurrentes. Ainsi, le ministre George Trouillot, dès sa prise de fonction le 29 juin 1898, à la tête du ministère des colonies, a procédé à une vaste enquête sur l'économie agricole et les échanges avec l'Outre-mer. Le 1^{er} août 1898, il a adressé à tous les gouverneurs généraux et gouverneurs, une circulaire dans laquelle il a déploré le faible développement de la production agricole aux colonies.

Le gouvernement a dû se préoccuper, en premier lieu, de l'organisation politique, aujourd'hui la situation générale est telle qu'au premier plan de nos préoccupations s'impose l'organisation économique (...) et tout d'abord de leur production agricole, base de toute richesse, aliment essentiel du mouvement d'échanges, qui doit s'établir au grand avantage de la métropole et de nos possessions d'Outre-mer (R. Tourte, 1985 : 25).

Le ministre des colonies a ainsi mis en évidence l'intérêt essentiel d'une étude raisonnée et méthodique du sol et des diverses cultures par les procédés d'investigation de la science moderne, et l'absence d'institutions telles que les stations agronomiques, champs d'essai, laboratoires d'analyse des terres et des produits du sol, qu'étaient dus bien des mécomptes, bien des dépenses en pure perte de travail et de capitaux. C'est dans ce contexte, après une longue période de tâtonnement, que les Français se sont intéressés vraiment et effectivement aux produits coloniaux en intensifiant leur production et en faisant en sorte qu'ils soient appréciés sur les marchés mondiaux et soient côtés aux meilleurs cours. Pour ce faire, il fallait mettre l'accent sur la recherche agronomique de type colonial.

1.1. La nécessité d'une recherche agronomique de type colonial

À l'aune du siècle dernier, les autorités coloniales ont réalisé la nécessité d'organiser, de renforcer, de contrôler la production agricole des colonies. Il s'est agi de faire en sorte que les ressources locales assurent le ravitaillement des colonies elles-mêmes d'une part, et contribuent au ravitaillement de la métropole d'autre part. En effet, la France qui s'est lancée à la fin du XIX^e siècle dans une vaste campagne de colonisation à travers le monde, a vu dans cette aventure une véritable opportunité économique. Les premières heures de la colonisation française consacrées aux pillages aveugles et déraisonnés de richesses des territoires sous contrôle, n'ont pas donné les résultats escomptés. Les énormes besoins de ravitaillement de la métropole ont astreint les décideurs français à organiser de façon méthodique la production agricole dans les colonies, la collecte, la commercialisation et le transport des produits réclamés. C'est ainsi que les autorités françaises, à l'instar de Chailley, ont alors soutenu que « l'agriculture devait être guidée par la science » et « qu'aucune production quantitative et qualitative ne pouvait être possible sans initiative scientifique véritable » (R. Tourte, 2005 :38)

Dans le même ordre d'idées, Georges Wery a affirmé ceci : « la clef du problème, c'est de développer la production de nos colonies et, en particulier, la production agricole (.....), surtout en améliorant, en perfectionnant avec une méthode et science les pratiques agricoles » (G. Wery, 1919: 6). Au même moment, il ne se passait pas une année où les Anglais aux Indes, les Hollandais à Java, les Américains aux Philippines n'augmentèrent largement les richesses de leurs possessions grâce à des méthodes scientifiques qui améliorèrent la culture, la récolte et la préparation des produits du sol (N. Sidibé, 2019 :51). Pour persuader davantage l'opinion française à adhérer pleinement à la politique de recherche agronomique dans les colonies, notamment en Côte d'Ivoire, Wery a indiqué ceci :

Des publicistes, des hommes politiques, des administrateurs mêmes ne voient encore dans l'exploitation agricole des colonies qu'une affaire purement commerciale, qu'une simple récolte des produits de la terre (.....) C'est là une erreur grave. Elle conduit à l'épuisement du sol, à la dégénérescence des plantes cultivées, à la disparition des espèces végétales et animales les plus précieuses, et, par conséquent, très vite, à la ruine de la colonie la plus riche (.....). Ces vérités ne sont plus contestées par personne quand il s'agit de la Métropole. On semble quelquefois encore les nier, tout au moins les ignorer, lorsqu'il s'agit des colonies (....). Somme toute, le sol colonial doit être exploité comme le sol métropolitain, avec aménagement, avec méthode et, pour tout dire, en bon père de famille. L'agriculture coloniale et l'agriculture métropolitaine sont soumises aux mêmes règles scientifiques (G. Wery, 1919: 6-7)

Au total, pour alimenter largement l'exportation, à accroître le mouvement commercial, en poussant les natifs avec ardeur vers la récolte des produits à leur portée, vers les cultures à rendement rapide qui devaient leur permettre d'atteindre les résultats d'une colonisation plus scientifique dont l'échéance était, en général, assez lointaine³, l'administration coloniale a mis en place ses dispositifs agricoles que sont les structures agricoles d'appui ou d'accompagnement.

2. Les structures agricoles d'appui ou d'accompagnement

Il s'agit essentiellement du service de l'agriculture, de la chambre de commerce, des sociétés indigènes de prévoyance et de la foire-exposition.

2.1. Le service de l'agriculture

Organe suprême chargé de veiller sur la bonne marche de la politique agricole définie par le gouverneur de la colonie, le service de l'agriculture mis en place à partir de 1904 (G. R. Meignan, 2015 : 74), était dirigé par un chef de service résidant au chef-lieu et placé sous l'autorité immédiate du Lieutenant-gouverneur, désigné par le gouverneur général de l'AOF, conformément aux dispositions du décret organique du 6 décembre 1905. Par l'arrêté du gouverneur général William Ponty, en date du 1^{er} juillet 1913, il a été procédé à l'organisation, à l'attribution et au fonctionnement du service de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Ainsi, le personnel du service comprenait des agents européens du cadre général mis à la disposition du Lieutenant-gouverneur par le gouverneur général. Il comprenait aussi des agents indigènes appartenant au cadre local organisé par l'arrêté n° 980 du 1^{er} juillet 1913, de même que tous les autres fonctionnaires ou agents qui y étaient attachés à un titre quelconque⁴.

Le service de l'agriculture était chargé de renseigner les colons européens et les cultivateurs « indigènes » sur toutes les questions agricoles ; de rechercher les améliorations à apporter aux systèmes de culture précédemment en vigueur et d'organiser toutes expériences nécessaires à ce sujet. Il se chargeait aussi des questions d'hydraulique agricole que sont le drainage, l'irrigation; de faciliter le développement des plantations arbustives diverses par

³ ANCI. Gouvernement Général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Cabinet du Lieutenant-Gouverneur. *Lettre à Messieurs les membres du conseil d'Administration, les Chefs de service, les Administrateurs de cercle et les Chefs de poste, les membres du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, au sujet de la situation politique, administrative et économique de la Côte d'Ivoire*, Bingerville, le 26 novembre 1908, p. 16.

⁴ Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (JOI), 1913, p. 504.

l'organisation des pépinières et de donner l'enseignement agricole sous toutes ses formes. De même, il était chargé de rechercher les maladies et insectes nuisibles aux cultures et d'organiser la défense de ces dernières contre ces maladies, insectes et animaux ; et surtout, d'étudier les améliorations à apporter à l'exploitation des produits spontanés et les débouchés que ces produits pouvaient trouver en Europe. Il œuvrait en outre à l'organisation de la participation de la colonie aux expositions et concours agricoles.

Pour mieux exécuter le programme du service et lui assurer un fonctionnement convenable, la colonie de Côte d'Ivoire a été divisée à partir de 1913, en quatre circonscriptions agricoles que sont la circonscription de l'Est comprenant les cercles de Bondoukou, de l'Indénié, du N'Zi Comoé et d'Assinie. La circonscription du Sud comprenant les cercles de Bassam, des Lagunes, du Baoulé-Sud et de Lahou. La circonscription du centre composée des cercles du Baoulé-Nord, de Kong, de Korhogo, de Touba et du Ouorodougou. Enfin, la circonscription de l'Ouest comprenant les cercles du Bas-Sassandra, du Haut-Sassandra, des Gouros, du Bas-Cavally et du Haut-Cavally⁵.

Par l'arrêté du 11 février 1950, le service de l'agriculture de Côte d'Ivoire subit une légère réorganisation et comprenait désormais six secteurs agricoles contre quatre avant 1950. Le premier secteur comprenait les cercles d'Abidjan, Grand Bassam et Agboville. Le second comprenait les cercles de Gagnoa, Grand-Lahou, Sassandra et Daloa. Le troisième était composé des cercles d'Abengourou, Bondoukou et Dimbokro. Le quatrième secteur comprenait les cercles de Man et de Tabou. Le cinquième était composé des cercles de Bouaké, Séguéla et de Katiola et le sixième secteur comprenait le cercle de Korhogo⁶. Avec cette organisation, le service de l'agriculture comprenait des établissements d'essais et d'expérimentation, des établissements d'enseignement et travaillait en complémentarité avec la chambre de commerce.

2.2. La chambre de commerce

Créée en 1908, la chambre de commerce a joué un rôle crucial dans l'enracinement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Sa principale mission a été de contrôler les produits du cru et veiller à ce qu'ils soient de bonne qualité, conformément au plan d'action économique de la Métropole. Pour cela, elle disposait de tout un corps de contrôleurs européens et surtout « indigènes » qui étaient en général des moniteurs agricoles, compte tenu

⁵ ANCI. 1RR20 : Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport sur la situation agricole de l'année 1913.

⁶ JOCI, 1950, p. 195.

de leur proximité avec les producteurs. La mission de la chambre de commerce consistait à faire pression sur les autorités administratives et les principaux acteurs agricoles d'alors, pour obtenir une bonne préparation des produits et faire en sorte qu'ils soient appréciés sur les marchés mondiaux et soient cotés aux meilleurs cours⁷. La chambre de commerce avait également pour mission de faciliter aux producteurs africains, l'écoulement de leurs produits et susciter entre les commerçants la libre concurrence, afin de provoquer des cours d'achat normaux. Pour cela, il a été créé des marchés dans les centres importants tels que Bassam, Abidjan, Agboville, Dimbokro, Bouaké ; au carrefour des grandes routes et autres lieux favorables et stratégiques de la colonie. Dans ces marchés, étaient édifiés des appentis ou hangars suffisants pour protéger les produits.

Pour stimuler le zèle des producteurs, la chambre de commerce organisait, en collaboration avec le service de l'agriculture et la foire-exposition surtout, des concours régionaux et des prix importants en argent étaient attribués aux agriculteurs les plus méritants⁸. Ce système de concours dont les prix ou primes étaient fixés en fonction de chaque type de culture ou produit, a donné les meilleurs résultats partout où il a été adopté dans la colonie. Elle soutenait parfois financièrement et matériellement les structures agricoles de formation, d'encadrement, de démonstration ou d'essai et jouait un rôle dans la formation des différents acteurs agricoles de la colonie, de même que dans la production des pépinières tous azimuts. Par exemple, la station agricole de Soubré a été subventionnée par la chambre de commerce en 1923⁹. La chambre travaillait étroitement collaboration avec les Sociétés Indigènes de Prévoyance(S.I.P) et la foire-exposition.

2.3. Les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P) et la foire-exposition

En Côte d'Ivoire, l'action des Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P) a été déterminante au niveau du financement des activités économiques. Dès 1926 (R. Delavignette, p. 281) se constituait, sur ce territoire, une S.I.P dans le cercle des Lagunes, précisément à Dabou pour l'achat des pressoirs à huile de palme. Les S.I.P ont connu une évolution rapide dès les années 1930. En effet, les S.I.P les plus anciennes ont été celles du Baoulé et du Gouro créées en 1927. En 1929, la S.I.P de Kong a été créée. L'année 1931 a enregistré en Côte-d'Ivoire les S.I.P de Bassam et des Lagunes. En 1932, plusieurs S.I.P ont

⁷ JOCI, 1931, p. 359.

⁸ JOCI, 1914, p. 494.

⁹ ANCI. 1RR55 (XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré, 1928.

été créées dans les cercles de l'Agnéby, Assinie, Bas Cavally, Daloa, Indénié, Lahou, Man, Oroudogou Sassandra (L. J. Tokpa ; 2010 : 319). Les S.I.P aidaient les stations agricoles et les paysans locaux à accéder plus aisément aux matériels et crédits agricoles ; veillaient à l'amélioration quantitative et qualitative des productions ; aidaient les structures agricoles à se doter d'équipements indispensables à leur bon fonctionnement. Cette aide consistait plus précisément en la construction de bâtiments semis définitifs en briques crues et tôles pour le logement des élèves-moniteurs, des stagiaires et des manœuvres ainsi que les hangars, les séchoirs, les magasins et dépendances diverses. Elles achetaient des semences sélectionnées, des plants, des graines qu'elles distribuaient aux paysans et qu'elles se faisaient rembourser par la suite avec un intérêt de 20 % (M. Gaudy, 1959 : 404) ; achetaient du matériel aratoire dans les mêmes conditions, foraient des puits, installaient des paysans pour coloniser des terres neuves et fondaient des fermes expérimentales. Elles accordaient également des prêts en espèce à certains paysans : il s'agit des prêts à court et moyen terme pour une durée de deux ans maximum et pour un intérêt fixé à 8%¹⁰. Elles disposaient de ressources accompagnaient les structures agricoles de formation et d'essai dans la prise en charge de leurs pensionnaires : la nourriture, l'achat de vêtements et de couvertures, les récompenses et encouragements, l'entretien des meubles, les constructions neuves.

En clair, les S.I.P ont largement contribué à l'essor de l'agriculture arbustive et surtout, à l'instauration de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Le matériel agricole, les prêts de semences et de plants accordés aux populations locales, ont permis de façon exponentielle la création et l'agrandissement des plantations africaines dans toute la colonie. La construction des magasins et l'achat de camions ont en outre, permis de transporter et de stocker les produits dans de meilleures conditions. Elles ont donc agi sur la production comme l'indiquait le chef du service de l'agriculture à propos de la station de vulgarisation de Soubré : « (...) la situation financière de Société de Prévoyance est excellente, elle dispose de ressources considérables qui permettent d'ores et déjà d'améliorer le fonctionnement de l'école de vulgarisation et d'augmenter son rendement¹¹ ». Cependant, elles présentaient d'énormes insuffisances aussi bien au niveau de leur fonctionnement que de leurs actions, car elles se trouvaient sous la dépendance totale de l'administration, étaient présidées par le commandant de cercle qui était Européen de même que les deux secrétaires-

¹⁰ ANCI. 1RR55 (XI-38- 266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.

¹¹ ANCI. 1RR55 (XI-38- 266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.

trésoriers. Ces sociétés ont été des organismes para-administratifs qui ont permis aux commandants de suppléer aux insuffisances de leur dotation budgétaire (J. N. Loucou, 1976 : 52). De même, dans son rapport de tournée de 1935, Codé, un moniteur agricole, a qualifié les S.I.P d'instruments d'oppression en affirmant ceci : « Ces organismes dont on pourrait attendre une action très bienfaisante sont loin d'avoir rempli leur rôle. Ils constituent trop une forme d'assujettissement des sociétaires qui n'ont voix au chapitre¹²». Par ailleurs, de nombreuses demandes des paysans sont restées sans réponses ou insatisfaites en raison de leurs insuffisances.

Par ailleurs, la première foire-exposition a eu lieu en Côte d'Ivoire, à Abidjan, en janvier 1934. Elle a permis de faire connaître au grand public les différents produits pour lesquels l'administration avait un penchant, donc d'amener les populations locales à les adopter. Au début, l'exposition avait seulement lieu à Abidjan ; mais s'est étendue à partir de 1945, aux autres grandes villes de la colonie dont Bouaké. La foire-exposition visait un certain nombre objectifs, à savoir mettre en relation les acteurs de production avec les acteurs du commerce ou de l'écoulement des produits coloniaux et de tous ceux qui étaient liés directement ou indirectement, les éleveurs, les artisans et les consommateurs notamment. Elle faisait également une campagne active pour la vulgarisation des nouvelles méthodes culturales ainsi que les nouvelles variétés de culture auprès des populations locales¹³. Elle était un plan d'action à la fois économique et social qui promouvait les cultures à entreprendre dans la colonie ainsi que les soins à leur donner, les techniques de conditionnement des produits d'exportation, afin de leur garantir une meilleure qualité.

Au total, les structures agricoles d'appui ou d'accompagnement ont joué un rôle prépondérant dans le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, au même titre que les structures d'essai ou de démonstration.

3. Les structures agricoles de démonstration ou d'essai

Il s'agit ici des exploitations où retournaient les moniteurs d'agriculture après leur formation à la station agricole, pour y effectuer un stage de perfectionnement. Dans ces plantations, le moniteur devait mettre en application son savoir-faire agricole avant d'être engagé officiellement et d'entamer véritablement sa carrière de fonctionnaire agricole. Ce sont les exploitations agricoles européennes, les plantations collectives ou champs

¹² ANCI. IRR52 (XI-46-343) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports sur la situation économique et agricole 1932-1938.

¹³ JOCI, 1931, p. 240.

commandants et les plantations individuelles qui vulgarisaient les cultures d'exportation à travers des démonstrations ou des essais en présence également des paysans locaux qui y effectuaient des stages par roulement.

3.1. Les exploitations agricoles européennes

En Côte d'Ivoire, les Européens furent les premiers à se tailler de vastes plantations en raison de la politique de concession pratiquée par la France à la fin du XIXe siècle, dans ses colonies d'Afrique (H. D'Almeida-Topor, M. Lakroum et G. Spitter, 2003 : 17). A l'occasion, ils ont dégagé des terrains de superficies importantes pour le cacaoyer, le caféier et autres cultures d'exportation, et étaient selon les expressions d'Abdoulaye Sawadogo, des « vrais planteurs » (A. Savadogo, 1977 : 65), à l'instar d'Arthur Verdier dont la concession était située entre Assinie et Bandama, dans le Sud-ouest, autour de San-Pedro. Estimée à environ 300 000 hectares, cette propriété privée de Verdier contenait de vastes plantations de cacaoyers, de caféiers et autres cultures arbustives, de même que son commis, Treich Laplène dont la concession d'une superficie de 30 000 hectares, était située à Kocoumbo, dans la partie centrale de la colonie¹⁴.

La propriété Prolo située sur les bords du fleuve Cavally, occupait entre les rivières Hiré et Néro, une contenance de 5000 hectares concédés par la colonie. D'abord propriété privée, la plantation Prolo fut constituée en société de commandite simple au capital de 75000 francs le 30 janvier 1899, puis le 30 novembre 1899, elle fut transformée en commandite par action au capital de 105 000 francs porté ensuite à 210000 francs. Sur cette propriété se trouvaient 24000 pieds de cultures différentes, dont 14 000 pieds de cacaoyers, 8 100 pieds de caféiers, 1900 pieds de caoutchouquiers, de vanilliers et d'essences diverses. Cette diversité de cultures assurait l'équilibre économique et financier du concessionnaire et lui permettait de maintenir son exploitation dans de meilleures conditions. La concession King à Tiassalé, cercle de l'Agneby, couvrant 403 hectares, a été progressivement mise en valeur et son rendement augmentait chaque année. Estimée à 50 hectares, défrichée et plantée en cacaoyers, colatiers, palmiers à huile, arbres forestiers et essences fruitières, la concession Schneider a été créée en 1915 à Yapo, cercle de l'Agneby, dans le but du repeuplement des arbres abattus sur les chantiers forestiers du concessionnaire¹⁵.

¹⁴ ANCI. 1RR70 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Extrait du rapport de M. l'administrateur du cercle de Cavally portant sur les exportations agricoles européennes : café, cacao 1908.

¹⁵ ANCI. 1RR70 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Extrait du rapport de M. l'administrateur du cercle de Cavally portant sur les exportations agricoles européennes : café, cacao 1908.

Dans le cercle des lagunes, se trouvaient plusieurs concessions. On note la concession Drevet d'une étendue de 118 hectares, située sur la lagune Ebrié, près de Bingerville, et affectée à la culture du palmier à huile. La concession Grandjean d'une étendue de 200 hectares, comprenait une palmeraie naturelle, une plantation en rapport et une cacaoyère. La concession Blanchon d'une étendue de 58 hectares, était dirigée par le propriétaire et affectée aux cultures potagères et fruitières, aux cacaoyères, caféières et colatières. La concession de la Mission catholique d'une étendue de 10 hectares, était affectée aux cacaoyers, caféiers. La concession Hemelin et Necker à M'Bato d'une étendue de 150 hectares, était réservée à la culture du cacaoyer et dont la production en 1918, fut de 12 tonnes de cacao¹⁶.

Dans le cercle de Bassam, se trouvait la concession Clément à Azuretti d'une étendue de 150 hectares et affectée à la culture du colatier. On y trouvait aussi la concession Vizioz à Brado d'une étendue de 330 hectares, ayant un débouché sur la route de Bingerville-Bassam et affectée à la culture du cacaoyer et du palmier à huile. Par ailleurs, dans le cercle d'Assinie, se trouvait la concession Legourd située sur les bords de la Tanoé. D'une superficie de 249 hectares, elle était plantée entièrement de cacaoyers¹⁷. En 1910-1911, la colonie de Côte d'Ivoire comptait 36 propriétés européennes pour une superficie totale de 302 561 764 hectares, dont 1 785 694 hectares mis en valeur. C'était la colonie où il y avait plus de propriétés européennes, contrairement aux autres colonies de l'Afrique occidentale française¹⁸.

Ces exploitations agricoles étaient souvent issues de la reconversion des concessions forestières octroyées aux Européens par l'autorité coloniale. Ainsi, les réquisitions et autres formes de travail forcé (prestations journalières) constituaient des facteurs de mobilisation des populations locales surtout masculines appelées à s'investir dans l'agriculture de plantation pour juguler la pression fiscale (impôt de capitation). Leur passage dans ces hauts lieux de cultures pérennes leur a été assurément bénéfique à travers l'expérience acquise en matière de nouvelles techniques agricoles et de trouver un intérêt dans les cultures arbustives. Ces exploitations européennes avaient le même objectif que les plantations collectives.

3.2. Les plantations collectives ou champs-commandants

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ *Ibidem.*

¹⁸ ANCI. Gouvernement général de l'AOF, *Statistiques générales, année 1910*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1912, p. 257.

Ces plantations établies par les autorités administratives coloniales et les agents du service de l'agriculture avaient constitué des champs-écoles pour les populations locales. Les visites des instructeurs agricoles sur ces superficies ont accéléré la connaissance de nouveaux procédés culturels chez les chefs de famille et tout homme en âge de se prendre en charge. Elles avaient pour rôle de vulgariser les nouvelles méthodes culturelles et inciter les autochtones à accepter les nouvelles cultures industrielles introduites à la faveur de la colonisation, notamment le cacao et le café. Les concessions collectives étaient des plantations collectives de villages d'une étendue suffisante, où étaient pratiquées les cultures arbustives concurremment avec le maïs, le taro et les bananes semés ou plantés en interlignes. Ce furent des fermes où il était mis en évidence de façon pragmatique et méticuleuse toutes les méthodes et techniques inhérentes aux cultures d'exportation. Il fallait par exemple veiller à ce que les jeunes cacaoyers et caféiers bénéficient d'un ombrage favorable à leur croissance, pour maintenir la surface du sol dans un état de propreté et d'humidité. Les arbres étaient ainsi plantés autant que possible en lignes équidistantes à 3 m 50 sur des fosses de 0.60 m x 0.60 m, comblées avec de la terre de bonne qualité¹⁹. Les plantations collectives étaient des modèles pour les paysans locaux et devaient donc être exécutées et entretenues avec le plus grand soin. Sur ces exploitations, l'accent était mis sur l'abattage des arbres morts ou isolés qui restaient encore en place, à l'exclusion des essences utiles telles que le caoutchouc, le palmier à huile, le colatier; l'enlèvement des souches et arrachage des racines dans les intervalles des lignes de cacaoyer ou de caféier ; la destruction des troncs d'arbres abattus et l'épandage des débris putréfiés en couverture sur le sol autour des pieds des jeunes plants ; l'enlèvement des gourmands qui déformaient rapidement les jeunes arbres, favorisant rapidement la formation des fourches à trois branches. Pour le cacaoyer par exemple, l'accent était mis sur l'enlèvement des branches mortes et cabosses pourries ou malades qui devaient être brûlées en dehors du champ, et le drainage des plantations en raison de pénurie d'eau. Dans les sols argileux et denses, ce travail était précédé d'un labour à la houe de même que des sarclages fréquents pour éviter l'envahissement des plantations par des mauvaises herbes. Les sols découverts eux, devaient être soustraits le plus possible après la mise en place des arbres, à l'action du soleil et au lavage des grandes pluies²⁰.

¹⁹ ANCI. 1RR113 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport général agricole 1917.

²⁰ ANCI. 1RR113 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport général agricole 1917.

Sur ces exploitations collectives, les superviseurs veillaient à ce que les paysans ne blessent pas les jeunes plants avec leurs machettes ou avec leurs houes. Les différentes tailles devaient être faites nettement sans chicots, faites au sécateur, à la serpette ou avec un couteau très tranchant. Autour des pieds de cacaoyers, de caféiers notamment, les herbes devaient être enlevées à la main ou à la machette ; la houe étant prohibée pour ce travail. Ces mêmes activités s'effectuaient dans les plantations dites individuelles.

3.3. Les plantations individuelles

Les concessions africaines particulières ou individuelles ont été un moyen efficace d'apprendre aux paysans locaux, des procédés agricoles plus modernes mais aussi une stratégie de vulgarisation de nouvelles cultures. A titre illustratif, on peut citer la concession Lamine Touré à Ingrakon, qui avait une surface de 100 hectares et dont la valeur du sol, au point de vue de la culture du cacaoyer, était très inégale. Les arbres sains et en bonne voie de développement formaient des îlots d'étendue variable, séparés par des bas-fonds argileux inondés pendant une partie de l'année où les bananes elles-mêmes restaient rachitiques ou ne poussaient pas du tout. Pour ne pas perdre sa concession, le planteur devait respecter les instructions du service de l'agriculture ; il concentrait ainsi toutes ses ressources sur les parties les meilleures, sur celles qui pouvaient lui donner les résultats les plus rapides et lui procurer le plus facilement les ressources dont il avait besoin. Cette stratégie lui a donné les disponibilités suffisantes et permis de mettre en valeur les parties de sa concession qui nécessitaient des aménagements coûteux et notamment des drainages importants. Son exploitation étant située sur les rives de la Comoé ; il lui était difficile, voire impossible de trouver de vastes étendues d'un seul tenant, convenant au même degré, à la culture d'une plante telle que le cacaoyer qui demandait avant tout, des sols sains et profonds.

De même, on peut citer la concession Souleymane Bambi qui était située sur la rive droite de la Comoé, en face du débarcadère de Bouna. Sur cette terre, Souleymane a planté 30 000 arbres au total, grâce aux économies qu'il a réalisées dans son commerce de Bouna. Cet ancien mécanicien de la marine et du service local, a reçu en 1917, les encouragements de l'administration à travers le service de l'agriculture, pour avoir appliqué à la lettre toutes les instructions agricoles qu'il a reçues, et contribué significativement au développement de l'économie de plantation à un moment où les hostilités locales étaient virulentes. Les exploits réalisés par lui, ont non seulement contribué significativement au développement de l'économie de plantation à un moment où les hostilités locales étaient virulentes, mais aussi

servi de modèle aux autres paysans, au point de recevoir les encouragements du lieutenant-gouverneur, Gabriel Angoulvant : « Je propose de lui céder gratuitement à titre d'encouragement un sécateur, une scie et une serpette du matériel de la station agricole de Bingerville, outils dont il a besoins dès maintenant pour imprimer une bonne direction aux arbres²¹ ».

Conclusion

Au début du XXe siècle, la nécessité d'accroître les productions agricoles des territoires d'outre-mer pour répondre aux besoins industriels et commerciaux de la France, a poussé l'administration coloniale française à mettre en place des structures agricoles de démonstration et d'accompagnement. Ces structures ont été d'un apport significatif dans la formation forcée ou libre des populations autochtones aux différentes méthodes et techniques relatives à la pratique intensive et extensive des cultures arbustives, en faisant en sorte que le développement des plantations de caféiers et de cacaoyers notamment, se fasse de manière exponentielle, en l'espace de quelques années, et surtout de faire en sorte que ces plantations puissent rivaliser avec les plus belles, non seulement, des colonies françaises mais de l'étranger. Ce qui, logiquement, a permis la naissance et l'émergence de grands planteurs africains entre 1930 et 1950, avec une forte concentration dans la zone sud-est forestière. D'où l'éclosion d'une économie de plantation prospère qui a profondément métamorphosé la physionomie de la société qui lui était désormais quasi exclusivement tributaire.

Sources et bibliographie

Sources (Archives Nationales de Côte d'Ivoire : ANCI)

ANCI. Gouvernement Général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Cabinet du Lieutenant-Gouverneur. Lettre à Messieurs les membres du conseil d'Administration, les Chefs de service, les Administrateurs de cercle et les Chefs de poste, les membres du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, au sujet de la situation politique, administrative et économique de la Côte d'Ivoire, Bingerville, le 26 novembre 1908, p. 16.

ANCI. IRR 3 (4) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1904.

²¹ ANCI. IRR113 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport général agricole 1917.

ANCI. 1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.

ANCI. 1RR113 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport général agricole 1917.

ANCI. 1RR70 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Extrait du rapport de M. l'administrateur du cercle de Cavally portant sur les exportations agricoles européennes : café, cacao 1908.

ANCI. Gouvernement général de l'AOF, *Statistiques générales, année 1910*, Gorée, Imprimerie du gouvernement général, 1912, p. 257.

ANCI. 1RR55 (XI-38- 266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.

ANCI. 1RR52 (XI-46-343) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports sur la situation économique et agricole 1932-1938.

ANCI. 1RR20 : Gouvernement général de l'AOF. Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport sur la situation agricole de l'année 1913.

Les Journaux officiels de la Côte d'Ivoire (JOCI) des années 1913, 1914, 1931 et 1950.

Bibliographie

ABOA Loba Aké, 1991, *Les grands planteurs ivoiriens 1930-1950*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, 1991, 297p.

ALMEIDA-TOPOR (d') Hélène, LAKROUM Monique et SPITTER Gerd, 2003, *Le travail en Afrique noire : représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Editions Karthala, 355 p.

BONNEUIL Christophe, 1993, *Du jardin d'essai à la station expérimentale : "Mise en valeur" de l'Empire et naissance de l'agronomie tropicale. 1880-1930*, CIRAD, Collection Autrefois l'Agronomie, 107 p.

DELAVIGNETTE Robert, 1946, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, 281p.

GAUDY Marcel, 1959, *Manuel d'agriculture tropicale et équatoriale*, Paris, La maison rustique, 433 p.

LABOURET Henri, 1941, *Paysans d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard, 302 p.

LOUCOU Jean-Noël, 1976, *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932-1952*, Doctorat de 3^e cycle, Université d'Aix-en-Provence, 601 p.

MILHE-POUTINGON Gérard, 1897, « La renaissance des cultures coloniales. Revue des Cultures coloniales », n°1, pp. 1-29.

SAVADOGO Abdoulaye, 1977, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris, PUF, 306 p.

SIDIBE Nohan, 2019, *Histoire du travail salarié indigène en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : le cas des moniteurs d'agriculture (1910-1959)*, Thèse Doctorat unique, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 536p.

TOPKA Lépé-Jacques, 2010, *La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestière de Côte d'Ivoire (1893-1960)*, Thèse d'Etat, Histoire, Université de Cocody, Abidjan, 1045p.

TROUILLOT Georges, 1898, « Circulaire relative à la situation économique et agricole des Colonies », Bulletin officiel du Ministère des Colonies, pp. 574-577.

WERY Georges, 1919, *L'organisation scientifique de l'agriculture aux Colonies. Première partie : Les applications de la science et les progrès de l'agriculture coloniale. Les Institutions. Deuxième partie: Organisation scientifique actuelle de l'agriculture dans les Colonies de la France et celles de l'étranger. Troisième partie : Etablissements de recherches agricoles des Colonies françaises et étrangères*, Annales de l'INA, 94p.